



Déclassifié (*)

AS/Soc (2013) PV 03 add 2

25 avril 2013

Fsocpv03add2_2013

**Commission des questions sociales, de la santé
et du développement durable**

Procès-verbal

**de l'audition sur le thème « Mettre fin aux stérilisations et aux castrations forcées »
tenue à Strasbourg mardi 23 avril 2013, de 14 h 15 à 15 h 15**

La commission a **organisé** une audition avec la participation de :

- M. Maciej Zaremba, journaliste (Suède)
- M^{me} Veronica Pimenoff, psychiatre, chef du service de l'hôpital psychiatrique de l'université d'Helsinki (Finlande)

M. Ghiletschi, premier vice-président, ouvre l'audition et souhaite la bienvenue aux experts.

M^{me} Maury Pasquier présente brièvement son projet de rapport. Elle rappelle que la commission examine cette question à presque toutes ses réunions depuis plus de deux ans. Son introduction sera brève car elle souhaite laisser davantage de temps aux experts. Lors de sa visite d'information en Suède, elle a été très impressionnée par les explications de M. Zaremba et se dit très heureuse qu'il ait trouvé le temps de venir les donner aussi à la commission plénière. Elle est également heureuse de la présence à Strasbourg d'un expert aussi éminent que M^{me} Pimenoff venue exposer à la commission sa position sur la castration, qui repose sur des données scientifiques.

M. Zaremba rappelle à la commission que la sélection par l'Etat des individus « inférieurs » a été très largement préconisée dans les années 1920 mais que seuls certains Etats l'ont pratiquée. Il est venu pour essayer de répondre à la question de la rapporteure qui se demande comment un Etat providence aussi moderne que la Suède a pu s'engager dans un aussi vaste programme de stérilisation eugénique et comment il a pu continuer à le mettre en œuvre même après que le projet nazi eut été totalement discrédité à la suite de la seconde guerre mondiale. En fait, la législation sur laquelle reposaient ces programmes de stérilisation eugénique dans l'Allemagne nazie et en Suède, et du reste dans presque tous les pays nordiques, était plus ou moins la même. La première loi allemande sur cette question a été, en réalité, élaborée par les Démocrates sociaux de la République de Weimar et Hitler n'a fait qu'y ajouter un élément distinctif : l'article sur la coercition. En Allemagne comme dans les pays nordiques, l'idée était la même : débarrasser la population de ses éléments « inférieurs » (« *minderwertig* »). Les nazis ont, en fait, pris la lettre de la loi plus au sérieux que les Suédois : le programme de stérilisation eugénique suédois a été principalement ciblé sur les personnes pauvres tandis que les nazis se sont aussi attaqués à des officiers nazis ou à des dignitaires du Parti. L'Allemagne nazie a stérilisé à peu près autant d'hommes que de femmes alors que les victimes du programme suédois étaient des femmes à 90 %.

Comment les Suédois ont-ils pu poursuivre la mise en œuvre de leur programme après la seconde guerre mondiale ? **M. Zaremba** souligne que les procès de Nuremberg n'ont pas abordé la question des stérilisations dont se sont rendus coupables les nazis car les mêmes programmes (ou des programmes similaires) existaient dans de nombreux Etats américains. Cependant, la plupart de ces Etats ont rapidement compris que le qualificatif d'« inférieur » constituait une première étape vers le génocide et ont donc aboli

* Déclassifié le 25 avril 2013.

leurs lois peu de temps après la guerre. Ce ne fut pas le cas de la Suède, ni d'autres pays scandinaves qui ont maintenu cette pratique pendant encore 30 ans. Comment cela a-t-il été possible ? Le caractère insidieux de la loi y est pour beaucoup. En théorie, la stérilisation était « volontaire » ; une personne devait faire une demande de stérilisation. En réalité, bien sûr, la stérilisation n'était en rien volontaire : les victimes étaient soumises à une pression irrésistible afin qu'elles signent le formulaire de consentement. Elles étaient menacées de perdre la garde de leurs enfants ou bien leur sortie de l'établissement où elles étaient placées dépendait de leur accord concernant la stérilisation. La honte d'être qualifiées d'êtres humains « inférieurs » était immense : la plupart des victimes se sont tuées sur leur sort jusqu'à ce que le scandale éclate en 1997. Les mères célibataires pauvres, les vagabonds, les Tsiganes et les Gens du voyage, les malades mentaux et les personnes « faibles d'esprit » (des personnes en rupture avec les normes sociales) étaient ciblés car considérés comme « du matériau humain indésirable » (expression de l'époque). Il y avait un manque complet de transparence ; une commission décidait de la stérilisation et il n'y avait aucune possibilité de faire appel contre une telle décision.

M. Zaremba explique que les Suédois ont jugé le programme nazi irrationnel, violent et scélérat ; ils ont cru que leur propre programme était le contraire : rationnel, bénéfique pour le patient, bon pour l'Etat providence. En réalité, les deux programmes étaient des violations des droits humains intolérables. Lorsque les Suédois ont parlé d'instaurer l'égalité pour « nous », ce « nous » excluait déjà ceux qui étaient indésirables à cause de leur improductivité. Les Suédois se définissaient eux-mêmes comme productifs, se plaçant d'un point de vue moral plutôt que politique à l'époque ; par conséquent, l'accès aux droits (même aux droits humains, concept que les Suédois n'ont, du reste, reconnu qu'en 1995) pouvait dépendre de la conduite, de la productivité de l'individu. Cela était même considéré comme un argument économique, démocratique. M. Zaremba termine son exposé en mentionnant la demande d'un travailleur social visant à faire stériliser « Mathilde » en 1950. Mathilde était une jeune femme de 22 ans, décrite comme étant en bonne santé et intelligente mais orpheline et enceinte. Son père était « probablement un Tsigane » ; elle « traîne dans les parcs d'attractions », elle est « sexuellement instable et ses ongles sont peints en rouge ».

M^{me} Pimenoff¹ fait une présentation Powerpoint. Elle explique les différents types d'infraction sexuelle et les éventuels troubles mentaux connexes des délinquants ainsi que les divers traitements possibles disponibles. Elle souligne que, s'agissant des délinquants sexuels atteints de troubles mentaux, la motivation de l'intéressé est essentielle pour que le traitement soit couronné de succès. Au XX^e siècle, certains pays ont pratiqué assez massivement la castration chirurgicale des délinquants sexuels : la Suisse, le Danemark, l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. Seuls deux pays la pratiquent encore au XXI^e siècle : l'Allemagne (rarement) et la République tchèque (plus fréquemment). Il existe peu d'études sur les effets de la castration chirurgicale ; celles qui existent ont été dénaturées par l'insertion de données sur la période de l'Allemagne nazie (1933-1945) ou par l'impossibilité de distinguer les effets de la castration de la psychothérapie qui était couramment proposée aux délinquants sexuels castrés à partir des années 1970. En outre, le nombre de personnes chirurgicalement castrées était tout simplement trop faible et une étude moderne, scientifique, en double aveugle était impossible à entreprendre.

S'appuyant sur les données scientifiques disponibles, **M^{me} Pimenoff** conclut que la castration chirurgicale d'un délinquant sexuel ne garantit absolument pas que celui-ci ne récidivera pas, notamment s'il est dans le déni (comme c'est souvent le cas) puisqu'une simple injection de testostérone pourrait ramener son niveau hormonal à ce qu'il était avant la castration. Les seuls résultats garantis de la castration chirurgicale sont la perte définitive de la capacité de procréation et, très probablement, la diminution de l'estime de soi. M^{me} Pimenoff cite la définition donnée par la Cour européenne des droits de l'homme de ce qui constitue un traitement (ou une peine) dégradants au sens de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. A son avis, la castration chirurgicale correspond à cette définition bien que la Cour européenne des droits de l'homme n'ait pas encore statué sur un tel cas. Elle souligne que le droit d'être protégé de tout traitement ou peine dégradants est un droit absolu auquel il est exclu de déroger, si odieux que soit le crime commis. Elle estime que les délinquants sexuels présentant une déficience intellectuelle encourent un plus grand risque de castration chirurgicale en République tchèque et souligne qu'il ne peut y avoir de libre consentement à la castration chirurgicale dans ces circonstances.

M^{me} Pimenoff évoque ensuite la castration « chimique » à laquelle des hommes uniquement ont été soumis en Europe (assez largement au Danemark, en particulier). Comme pour la castration chirurgicale (à laquelle elle est très similaire, présentant des effets secondaires semblables et un effet toxique sur le foie), aucun élément probant ne permet de démontrer qu'elle aurait une incidence sur le taux de récidive. Toutefois, associée à une psychothérapie chez des patients motivés, cette méthode peut s'avérer un complément utile. Cependant, peut-on considérer ce traitement comme non dégradant pour la simple raison qu'il peut être interrompu ? Compte tenu, en particulier, que rien ne garantit que toutes les fonctions sexuelles puissent

¹ La présentation power-point de Mme Pimenoff est disponible sur la page extranet de la commission.

être rétablies à l'issue d'un traitement de longue durée ? C'est pourquoi la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe protège les délinquants de la castration imposée et n'autorise la castration « chimique » que si le délinquant est volontaire et a donné son consentement libre et éclairé.

Passant ensuite au seul groupe de personnes soumises à une stérilisation prescrite par la loi, à savoir les transsexuels, **M^{me} Pimenoff** explique l'histoire de la réglementation de la reconnaissance juridique du changement de sexe en Europe (qui a commencé en Suède en 1972 et en Allemagne en 1980). En 1993, le Conseil de l'Europe a même annoncé qu'il y avait un consensus sur le fait que la preuve d'une stérilisation irréversible était une condition *sine qua non* de la reconnaissance juridique du changement de sexe. Toutefois, le transsexualisme n'exclut pas le désir d'enfant, qui est un droit protégé par la Convention européenne des droits de l'homme. En 2002, la Cour européenne des droits de l'homme est revenue sur sa position antérieure dans l'affaire *Christine Goodwin c. Royaume-Uni*, et a ainsi reconnu le droit des transsexuels de ne pas être soumis à une stérilisation prescrite par la loi. Les Nations Unies, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et même le *Bundesverfassungsgericht* allemand ont, depuis lors, adopté la même position, ce qui a conduit à une modification de la législation non pas simplement au Royaume-Uni mais aussi, plus récemment, en Allemagne et en Suède. Malheureusement, de nombreux autres pays n'ont pas encore modifié leur législation et doivent le faire d'urgence. **M^{me} Pimenoff** conclut que nulle stérilisation, ni castration ne devraient être prescrites pour aucun groupe de personnes.

M^{me} Maury Pasquier souscrit à la conclusion des experts selon lesquels les stérilisations et les castrations imposées constituent une violation des droits humains quel que soit le groupe de personnes ciblé. Que peut-on faire pour éviter de tomber à nouveau dans le même piège ?

M. Zaremba souligne qu'il est journaliste et écrivain et non pas responsable politique ou scientifique. Son sentiment est que l'eugénisme se privatise. Il doute qu'un Etat puisse élaborer à nouveau ce type de législation. En revanche, certaines compagnies d'assurance pourraient refuser de couvrir des femmes enceintes qui, par exemple, risquent de porter un enfant handicapé (qui pourrait devenir un « fardeau » pour la société au cas où la mère « ne pourrait pas faire face à la situation »). **M. Zaremba** a entendu parler de cas où le personnel médical a, en toute bonne foi, fait pression sur des jeunes filles pour qu'elles avortent dans de telles circonstances.

M^{me} Pimenoff souligne que la « nécessité » de la stérilisation est moins grande de nos jours étant donné que les contraceptifs sont plus largement disponibles. Elle s'inquiète, néanmoins, de constater que des femmes présentant une déficience intellectuelle et placées en institution reçoivent automatiquement, même à l'heure actuelle, des contraceptifs sans leur consentement ou à leur insu et sans surveillance médicale. Elle s'inquiète également de l'éventuelle augmentation du nombre de castrations « chimiques » car les responsables politiques sont exposés à une forte pression de l'opinion publique. En Pologne, une expérience est actuellement en cours : le Premier ministre aurait récemment déclaré que les droits humains ne comptent pas s'agissant de ces personnes (à savoir les délinquants sexuels).

M^{me} Maury Pasquier approuve les propos de **M^{me} Pimenoff**. Il y a toujours un risque de dérive dangereuse vers un retour aux abus du passé lorsqu'une catégorie de personnes est privée de ses droits.

Le président présente le calendrier concernant le futur examen du rapport au sein de la commission et en Assemblée plénière.

M^{me} Konečná indique qu'elle ne pourra pas être présente jeudi, jour où le rapport doit être adopté en commission. Elle ne demande pas un report du vote mais tient, dès aujourd'hui, à saisir l'occasion de demander à la commission d'autoriser la délégation tchèque à présenter une opinion dissidente sur le rapport, notamment sur la définition de la coercition.

M^{me} Maury Pasquier remercie la délégation tchèque de l'avoir informée, avant la réunion, de cette demande à laquelle elle ne s'oppose pas. Toutefois, elle déplore vivement qu'après tous les efforts qu'elle a faits (notamment en acceptant les multiples observations de la délégation tchèque et en les intégrant dans le rapport), la délégation tchèque continue de se sentir attaquée. Il est inhabituel pour les commissions d'accepter des opinions dissidentes sur les rapports qui présentent un caractère général (par opposition aux rapports par pays) et elle a pris soin de ne mentionner aucun Etat dans le projet de résolution. Du reste, la victime de stérilisation forcée dont la commission a entendu le témoignage lors de sa première audition en 2011 venait de son propre pays, la Suisse.

M. Ghiletchi récapitule en déclarant que la commission adoptera le projet de résolution à sa réunion de jeudi et permettra à la délégation tchèque d'ajouter une brève opinion dissidente au rapport. L'Assemblée examinera le rapport en plénière au cours de la partie de session de juin.

Committee on Social, Health and Sustainable Development
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

List of presence / Liste de présence
Strasbourg, 23 April 2013

Chairperson / Présidente :

Mme Liliane **MAURY PASQUIER** Switzerland / Suisse

Vice-Chairpersons / Vice-Présidents :

Mr Valeriu **GHILETCHI** Republic of Moldova / République de Moldova

Mr Dimitrios **PAPADIMOULIS**..... Greece / Grèce

Mr Igor **KOLMAN**.....Croatia / Croatie

Members / Membres			Alternates / Remplaçant(e)s
Mr Arben AHMETAJ		Albania / Albanie	ZZ ...
Ms Sílvia Eloïsa BONET PEROT		Andorra / Andorre	M. Gerard BARCIA DUEDRA
Mr Vahe HOVHANNISYAN		Armenia / Arménie	Ms Naira KARAPETYAN
Mr Karl DONABAUER		Austria / Autriche	Mr Fritz NEUGEBAUER
Mr Stefan SCHENNACH		Austria / Autriche	Ms Karin HAKL
Ms Sevinj FATALIYEVA		Azerbaijan / Azerbaïdjan	Mr Aydin ABBASOV
Mr Rovshan RZAYEV		Azerbaijan / Azerbaïdjan	Mr Fazil MUSTAFA
M Philippe BLANCHART		Belgium / Belgique	M. Roel DESEYN
Ms Cindy FRANSSSEN		Belgium / Belgique	Mr Danny PIETERS
Mme Milica MARKOVIĆ		Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	Ms Borjana KRIŠTO
Mr Desislav CHUKOLOV		Bulgaria / Bulgarie	ZZ...

Mrs Dzhema GROZDANOVA		Bulgaria / <i>Bulgarie</i>	Ms Milena HRISTOVA
Mr Igor KOLMAN		Croatia / <i>Croatie</i>	Mr Ivan RAČAN
Ms Stella KYRIAKIDES		Cyprus / <i>Chypre</i>	Ms Athina KYRIAKIDOU
Mme Daniela FILIPIOVÁ		Czech Republic / <i>République tchèque</i>	Mr Pavel LEBEDA
Ms Kateřina KONEČNÁ		Czech Republic / <i>République tchèque</i>	Mr Tomáš ÚLEHLA
Ms Sophie LØHDE		Denmark / <i>Danemark</i>	Ms Mette REISSMANN
Mr Margus HANSON		Estonia / <i>Estonie</i>	Ms Maret MARIPUU
Mr Jouko SKINNARI		Finland / <i>Finlande</i>	Ms Sirkka-Liisa ANTTILA
Mme Maryvonne BLONDIN		France	M. Gérard BAPT
M. Jean-Claude FRÉCON		France	M. Christophe LÉONARD
M. Denis JACQUAT		France	M. Jean-Louis LORRAIN
Mme Danielle AUROI		France	Mme Estelle GRELIER
Mr Guguli MAGHRADZE		Georgia / <i>Géorgie</i>	ZZ...
Ms Doris BARNETT		Germany / <i>Allemagne</i>	Ms Marlene RUPPRECHT
Mr Axel E. FISCHER		Germany / <i>Allemagne</i>	Mr Bernd SIEBERT
Mr Erich Georg FRITZ		Germany / <i>Allemagne</i>	Mr Michael GLOS
Mr Andrej HUNKO		Germany / <i>Allemagne</i>	Mr Thomas NORD
Mr Miltiadis VARVITSIOTIS		Greece / <i>Grèce</i>	Ms Eleni RAPTI
Mr Dimitrios PAPANIMOU		Greece / <i>Grèce</i>	Mr Ioannis DRAGASAKIS
Mr Márton BRAUN		Hungary / <i>Hongrie</i>	Mr Ferenc KALMÁR

Mr Gábor HARANGOZÓ		Hungary / <i>Hongrie</i>	Mr László KOSZORÚS
Ms Þuríður BACKMAN		Iceland / <i>Islande</i>	Ms Álfheiður INGADÓTTIR
Mr Joseph O'REILLY		Ireland / <i>Irlande</i>	Ms Deirdre CLUNE
Mr Mario BARBI		Italy / <i>Italie</i>	Mr Paolo GIARETTA
Mr Roberto COMMERCIO		Italy / <i>Italie</i>	M. Giacomo STUCCHI
Mr Oreste TOFANI		Italy / <i>Italie</i>	Mr Giuseppe CIARRAPICO
Mr Luca VOLONTÈ		Italy / <i>Italie</i>	Mr Gianni FARINA
M. Andris BĒRZINŠ		Latvia / <i>Lettonie</i>	Ms Lolita ČIGĀNE
Mr Gerold BÜCHEL		Liechtenstein	Mr Rainer GOPP
Ms Dangutė MIKUTIENĖ		Lithuania / <i>Lituanie</i>	Mr Arturas SKARDŽIUS
M. Marc SPAUTZ		Luxembourg	M. Fernand BODEN
Mr Deo DEBATTISTA		Malta / <i>Malte</i>	Mr Charlò BONNICI
Ms Liliana PALIHOVICI		Republic of Moldova / <i>République de Moldova</i>	Mr Valeriu GHILETCHI
M. Jean-Charles ALLAVENA		Monaco	M. Christian BARILARO
Mr Predrag SEKULIĆ		Montenegro / <i>Monténégro</i>	Mr Zoran VUKČEVIČ
Mr Joris BACKER		Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	Ms Ankie BROEKERS-KNOL
Mr Tuur ELZINGA		Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	Mme Khadija ARIB
Ms Karin ANDERSEN		Norway / <i>Norvège</i>	Ms Magnhild Melveit KLEPPA
Mr Łukasz ZBONIKOWSKI		Poland / <i>Pologne</i>	Mr Henryk CIOCH

Mr Stanisław HUSKOWSKI		Poland / <i>Pologne</i>	Mr Zbigniew GIRZYŃSKI
Ms Mirosława NYKIEL		Poland / <i>Pologne</i>	Mr Maciej ORZECZOWSKI
Mr José MENDES BOTA		Portugal	ZZ...
Ms Maria de Belém ROSEIRA		Portugal	ZZ...
Mr Ionuț-Marian STROE		Romania / <i>Roumanie</i>	Mr Ioan GHISE
Mr Marian NEACȘU		Romania / <i>Roumanie</i>	Mr Florin Costin PÂSLARU
Mr Cezar Florin PREDA		Romania / <i>Roumanie</i>	Mr Attila Béla-Ladislau KELEMEN
Ms Olga BORZOVA		Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Anton BELYAKOV
Ms Svetlana GORYACHEVA		Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Vyacheslav TIMCHENKO
Mr Sergey KALASHNIKOV		Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Yury SHAMKOV
Mr Guennady GORBUNOV		Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Valeriy SUDARENKOV
M. Paride ANDREOLI		San Marino / <i>Saint-Marin</i>	Mr Gerardo GIOVAGNOLI
Mr Radojko OBRADOVIĆ		Serbia / <i>Serbie</i>	Mr Vladimir ILIĆ
Mr Djordje MILIĆEVIĆ		Serbia / <i>Serbie</i>	Ms Vesna MARJANOVIĆ
Ms Darina GABÁNIOVÁ		Slovak Republic / <i>République slovaque</i>	Mr Ľuboš BLAHA
Mr Jakob PRESEČNIK		Slovenia / <i>Slovénie</i>	Ms Andreja ČRNAK MEGLIČ
Mr Rubén MORENO PALANQUES		Spain / <i>Espagne</i>	Mr Ángel PINTADO
Mme Eva PARERA		Spain / <i>Espagne</i>	M. Gabino PUCHE

M. Ramón JAÚREGUI		Spain / <i>Espagne</i>	Mr Pedro AZPIAZU
Ms Carina OHLSSON		Sweden / <i>Suède</i>	Mr Lennart AXELSSON
Mr Mikael OSCARSSON		Sweden / <i>Suède</i>	Ms Marietta de POURBAIX-LUNDIN
M. André BUGNON		Switzerland / <i>Suisse</i>	Mr Luc RECORDON
Mme Liliane MAURY PASQUIER		Switzerland / <i>Suisse</i>	Ms Urs SCHWALLER
Mr Igor IVANOVSKI		« The former Yugoslav Republic of Macedonia » / <i>“L'ex-République yougoslave de Macédoine”</i>	Mr Imer ALIU
Ms Pelin GÜNDEŞ BAKIR		Turkey / <i>Turquie</i>	Mr Mevlüt ÇAVUŞOĞLU
Mr Burhan KAYATÜRK		Turkey / <i>Turquie</i>	Mme Tülin ERKAL KARA
Mr Ertuğrul KÜRKÇÜ		Turkey / <i>Turquie</i>	Ms Mülkiye BİRTANE
Mr Volodymyr VECHERKO		Ukraine	M. Ivan POPESCU
Mr Serhiy SOBOLEV		Ukraine	Ms Olena KONDRATIUK
Mr Lev MYRYMSKYI		Ukraine	Mr Serhiy LABAZIUK
Mr Jim DOBBIN		United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Robert NEILL
Mr Jeffrey DONALDSON		United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Edward LEIGH
EARL of Alexander DUNDEE		United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Mike HANCOCK
Sir Alan MEALE		United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr John PRESCOTT

Special Guests / Invités spéciaux

Ms / Mme Veronica Pimenoff, Psychiatrist, Head of Department of Helsinki University Psychiatric Hospital (Finland) / *Psychiatre, Chef de département de l'hôpital universitaire psychiatrique d'Helsinki (Finlande)*
Mr / M. Maciej Zaremba, journalist (Sweden) / *Journaliste (Suède)*

Partners for Democracy / Partenaires pour la démocratie

Mr / M. Omar HEJIRA, Morocco / *Maroc*

Permanent Representatives / Représentants permanents

Mr / M. Emin ASLANOV, Azerbaijan / *Azerbaïdjan*
Mr / M. Tomáš BOČEK, Czech Republic / *République tchèque*
Mr / M. Martin BOUČEK, Czech Republic / *République tchèque*
Ms / Mme Elen HARUTYUNYAN, Armenia / *Arménie*
Mr / M. Ivan MINTAS, Croatia / *Croatie*
Mr / M. James MOLONEY, Ireland / *Irlande*
Ms / Mme Melek Mehtap ŞAHİN, Turkey / *Turquie*
Ms / Mme Ana VUKADINOVIĆ, Montenegro / *Monténégro*
Ms / Mme Ana Maria YUINEN, Finland / *Finlande*

Delegation Secretaries / Secrétaires de délégations

Ms / Mme Cristina BARBAGLIA, United Kingdom / *Royaume-Uni*
Mr / M. Nikolay BARKOV, Russian Federation / *Fédération de Russie*
Ms / Mme Gunilla CARLANDER, Finland / *Finlande*
Mr / M. Rainer DORNSEIFER, Germany / *Allemagne*
Ms / Mme Kateřina KOŠAŘÍKOVÁ, Czech Republic / *République tchèque*
Ms / Mme Sonia LANGENHAECK, Belgium / *Belgique*
Ms / Mme Gabriella MARANGOUD-AVERNAS, Cyprus / *Chypre*
Ms / Mme Aynur NURAHMADOVA, Azerbaijan / *Azerbaïdjan*
Mr / M. Nicholas WRIGHT, United Kingdom / *Royaume-Uni*

Other member present / Autre membre présent

Mr / M. Volodymyr PYLYPENKO, Ukraine

Also present / Egalement présents

Mr / M. Georg MÄSCHIG, INGO / *OING*
Ms / Mme Maria Cristina MURANO, Trainee / *Stagiaire*
Ms / Mme Agnès NOEL, Trainee / *Stagiaire*
Ms / Mme Manon RICHARD, United Nations High Commissioner for Human Rights (UNHCR) / *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)*
Ms / Mme Delphine ROTH, Trainee / *Stagiaire*
Mr / M. Ivan RYZHKOV, Russian Federation (accompanying Ms Borzova) / *Fédération de Russie (accompagne Mme Borzova)*
Mr / M. Branko SOBAN, Slovenia, press / *Slovénie, presse*

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Ms / Mme Silvia GRUNDMANN, Commissioner for Human Rights / *Commissaire aux droits de l'homme*

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Mr / M. Mario MARTINS, Director General – Secretariat of the Assembly / *Directeur général - secrétariat de l'Assemblée*
Ms / Mme Nathalie BARGELLINI, Communication Unit / *Unité de Communication*
Ms / Mme Angela GARABAGIU, Committee on Culture, Science, Education and Media / *Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias*

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms / Mme Tanja KLEINSORGE, Head of the Secretariat / *Chef du Secrétariat*

Ms / Mme Aiste RAMANAUSKAITE, Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / Mme Maren LAMBRECHT-FEIGL, Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / Mme Ayşegül ELVERİŞ, Co-Secretary to the Committee / *Co-Secrétaire de la commission*

Ms / Mme Marie-Anne MENGER, Principal Administrative Assistant / *Assistante administrative principale*

Ms / Mme Jannick DEVAUX, Project manager / *Chargée de projet*

Ms / Mme Prisca BARTHEL, Principal Assistant / *Assistante principale*

Ms / Mme Linda McINTOSH, Assistant / *Assistante*

Ms / Mme Rosa MEYER, Trainee / *Stagiaire*